

ITSRA-ACOFIS

Le 20 mars 2008

Les acteurs sociaux face au contrôle social : l'hybridation des formes d'intervention sociale dans les quartiers populaires

Manuel Boucher

Introduction

Le nouvel espace de la co-production de la sécurité ?

A partir de nos dernières enquêtes sur l'hybridation des modes de régulation des turbulences dans les « zones urbaines sensibles », cette communication propose de montrer qu'au-delà des idées reçues sur la décomposition du contrôle social, il existe des formes renouvelées et diversifiées de neutralisation et d'inhibition des désordres développées, d'une part, par des acteurs dont l'une des missions principales est de lutter contre la délinquance et la violence, et d'autre part, par une diversité d'intervenants dont l'objectif principal n'est pas de combattre ces phénomènes mais qui pourtant, mettent en œuvre des modes d'action singuliers.

Dans ce cas, la question centrale n'est pas de savoir si les quartiers populaires sont en voie de déréliction, en proie à l'*anomie* et à la désorganisation sociale mais de questionner les effets et les enjeux du renouvellement et de la complexification du contrôle social institutionnel et informel : le nouvel espace de la co-production de la sécurité ne coïncide-t-il pas avec le délitement et l'instrumentalisation d'une forme d'intervention sociale solidaire et émancipatrice ?

- 1 – Contexte : Ghettoïsation et turbulences urbaines

La ségrégation sociale des quartiers impopulaires

Pendant longtemps, la plupart des sociologues résistent à cette idée que les quartiers d'habitat social français massivement construits entre les années dix-neuf-cent-soixante et soixante-dix (dont une grande partie sont aujourd'hui défavorisés), à l'instar des *inner cities* américaines sont en voie de « ghettoïsation » et habités par des « bandes délinquantes » vivant notamment du business de la drogue¹, or, les dernières investigations sociologiques (Lapeyronnie, 2008) montrent que ces territoires se définissent aussi par l'épreuve de la ségrégation sociale*.

Les quartiers d'habitat social dits de relégation² sont en fait habités, non plus par les ouvriers et les employés qui les ont fui mais « par les plus pauvres, les immigrés, ceux que l'on définit maintenant comme des cas sociaux. Chômage, pauvreté, familles monoparentales misérables, RMIstes, concentration de migrants, jeunes en galère forment alors le cœur de cette population » (Dubet, 1992).

L'ethnicisation des rapports sociaux

Contrairement à la position du sociologue Franco-Américain Loïc Wacquant exprimée dans son livre « *Parias urbains* »³ soulignant que comparées aux « ghettos » américains (la ceinture noire), les banlieues populaires françaises (les anciennes « ceintures rouges ») ne seraient pas en voie de « ghettoïsation » car elles ne vivent pas un phénomène de double stigmatisation :

- une stigmatisation spatiale ;
- une stigmatisation raciale.

D'un côté, nous observons l'existence de quartiers en voie de « ghettoïsation » sociale et ethno-raciale et, de l'autre, une instrumentalisation politique des identités ethno-culturelles, voire raciales.

Le matériau sociologique mobilisé par Wacquant pour comparer les formes de ségrégation et de marginalisation des « quartiers pauvres » en France et aux États-Unis date des années 1990 et ne correspond plus à la tendance actuelle de radicalisation des processus de ségrégation et d'ethnicisation, voire de racisation observée dans des quartiers populaires français.

¹ Cf. P. Bourgois, *En quête de respect. Le crack à New-York*, Paris, éd. Seuil, 2001.

* « Du point de vue étymologique, la ségrégation vient du mot latin *segregare* qui renvoie à l'action de mettre à l'écart un animal du troupeau, et plus largement à l'action de séparer différents éléments entre eux.

² J-M. Delarue, *Banlieues en difficulté, la relégation*, Paris, éd. Syros, 1991.

³ L. Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*, Paris, éd. La Découverte, 2005.

Dans certains endroits, les jeunes Noirs et Arabes vivent bien une double stigmatisation spatiale et « raciale » .

De plus (contrairement à ce qu'affirme Wacquant), en France, « la sphère politique » n'est plus épargnée par l'ethnisation des rapports sociaux (même si historiquement, l'idéologie politique française refusait, au nom d'une citoyenneté unifiée, l'existence de plusieurs communautés au sein de la nation).

A l'échelle locale, de nombreux responsables politiques et maires de droite et de gauche s'inscrivent aujourd'hui dans une dynamique de ciblage et de partenariat avec des groupes d'intérêts et des « promoteurs ethniques » pour conquérir le pouvoir ou s'y maintenir mais aussi pour garantir l'ordre social, culturel et moral.

La paupérisation et les logiques de ségrégation en oeuvre dans les quartiers populaires ont donc notamment pour conséquence, d'un côté, la montée du racisme (le racisme naturalise un groupe humain pour lui attribuer des caractéristiques héréditaires physiques, intellectuelles, culturelles ou sociales autorisant l'infériorisation, le rejet et la déshumanisation de ses membres) et, de l'autre, un commencement de racialisation des rapports sociaux (essentialisation des relations sociales entraînant un déficit de communication, des tensions et des violences).

L'ensemble de ces éléments renforce le sentiment d'insécurité que la majeure partie de la population éprouve vis-à-vis des quartiers d'habitat social considérés comme « dangereux » et infréquentables (drogue, violences, viols collectifs, démission familiale, intégrisme religieux, caïdat...) entraînant ainsi le développement de « micro-pratiques ségrégatives » (fuite des classes populaires stabilisées, choix scolaires stratégiques...) et donc, inévitablement, un accroissement des processus d'étiquetage et de séparatisme social.

Une augmentation du sentiment d'insécurité et de la « pression prédatrice »

La désindustrialisation, l'augmentation du chômage de masse et de l'affaiblissement de l'Etat social ont une réelle influence sur la « rugosité des relations sociales » et plus concrètement sur le sentiment d'insécurité.

Pour les acteurs politiques, apporter une réponse concrète à la demande sociale de sécurité (sentiment d'insécurité, violences urbaines et incivilités) représente dès lors un enjeu électoral fort.

Quoi qu'il en soit, des travaux montrent effectivement une augmentation de la « pression prédatrice ». A partir du milieu des années 1980, les statistiques officielles ainsi que les études de « victimation » confirment l'augmentation des faits de violence, notamment entre 1985 et 1995. En fait, la hausse des violences n'est pas due à l'augmentation d'homicides mais à « une masse bien plus considérable de blessures bénignes, de simples coups et plus encore de paroles, d'attitudes ou de gestes menaçants » (les enquêtes indiquent que la moitié des incidents sont des vols brutaux, du racket entre collégiens, des arrachages de sacs à main ou de téléphones portables) sans pour autant que l'on sache si ces faits révèlent « une plus grande brutalité des trublions ou une plus grande sensibilité des victimes ».

La hantise des trublions, « sauvageons » et autres « jeunes dangereux »

Au sein de ces phénomènes de fragmentation sociale et culturelle, « les jeunes de banlieue » occupent une place particulière. Ceux-ci symbolisent des figures emblématiques de la décomposition sociale contre laquelle beaucoup de personnes appartenant aux classes moyennes se sentent impuissantes.

Sous l'influence, notamment, du traitement médiatique amplifiant les difficultés vécues au sein des « quartiers sensibles » s'est développée une peur de la jeunesse des quartiers populaires dont la représentation est dominée par la « galère », la délinquance, la violence et la désorganisation sociale.

Dans ce cadre, les jeunes et surtout ceux issus de l'immigration, sont considérés comme une menace pour l'ordre social.

La jeunesse des quartiers de relégation fait peur et inquiète suffisamment pour que s'exprime de plus en plus régulièrement le sentiment que la justice des mineurs construite autour de l'ordonnance du 2 février 1945 (donnant la priorité à l'action éducative sur l'action répressive) n'est plus un frein suffisamment efficace pour faire face à la montée de la délinquance juvénile de la part d'une « autre jeunesse », imprévisible et ultra-violente.

Dans ce contexte, de nouvelles formes de violences juvéniles désarçonnent les institutions construites dans l'après-guerre.

Nous assistons au développement de la peur de la « ghettoïsation », des affrontements entre bandes rivales de jeunes armés attachés à un territoire et « prêts à tuer » pour ne pas perdre la face et pour défendre leur honneur.

Les pouvoirs publics et, plus largement, l'ensemble des acteurs de socialisation se sentent désemparés face à des violences juvéniles comportant un aspect « ludico-provocateur » pouvant avoir des conséquences dramatiques, voire mortelles.

Des figures d'agresseurs

Ces jeunes refusent la résignation ou l'apathie. Il s'agit de figures idéal-typiques, rebelles à l'ordre social qui affirment de façon ostentatoire, de manière provocante et radicale, leur rapport à l'espace public et aux représentants de la norme. Ce sont des jeunes qui ne semblent pas faire de concessions avec le monde social qui les entoure. Par leur langage, leur musique (rap hardcore), leur manière de se vêtir et de se mouvoir, par leurs attributs qui les caractérisent (casquettes américaines, habits amples portant des insignes ou des symboles associés à la violence, chiens méchants, pratique de la boxe, armes à feu, calligraphies religieuses islamiques...), quelquefois par des comportements incivils et insécurisants (écoute de musique à fort volume, cris et insultes, prise d'alcool dans les lieux publics, consommation de tabac et de cannabis dans des lieux interdits, etc.), ces jeunes s'affichent comme des « indésirables », des individus dangereux et séditieux.

Ces jeunes développent une « esthétique » de la violence et de la provocation qu'ils revendiquent. D'un point de vue caricatural, ils se construisent en se démarquant sans cesse des « gentils » usagers et assument le fait d'être des « méchants ».

Bien sûr, toutes ces représentations négatives des jeunes des quartiers populaires ne reflètent pas la réalité complexe des « jeunes de cité ». Tous les jeunes vivant dans des *zones urbaines sensibles* ne sont pas des délinquants et des personnes violentes, c'est même une toute petite minorité comme le révèlent les résultats de nombreux travaux sociologiques dont l'enquête ethnographique réalisée par Eric Marlière sur des jeunes résidant dans une ancienne cité ouvrière soulignant notamment l'importance de déconstruire la notion de « jeunes de cité » : « Les itinéraires des jeunes qui vivent dans des logements sociaux peuvent également être variables et le label « jeunes de cité » peut regrouper aussi bien le « délinquant » que le « galérien », mais encore le jeune étudiant en troisième cycle ou celui devenu patron de sa petite entreprise de transports »⁴.

Pour autant, c'est bien cette minorité prédatrice qui cristallise toutes les inquiétudes relatives à la fragmentation sociale et culturelle, suscitant l'intérêt des médias, des responsables politiques et des institutions éducatives, pénales et répressives : *les quartiers populaires seraient des territoires de désorganisation sociale à haut risque, ethnicisés et peuplés de jeunes violents.*

- 2 – Les théories du contrôle social à l'épreuve de la société postindustrielle

Vers un retour de la violence ?

Dans ce contexte, contrairement à la plupart des historiens classiques de la violence qui voient une baisse tendancielle de la violence dans les sociétés modernes, d'autres analystes perçoivent une montée réelle d'actes de violences polymorphes.

Dans notre monde moderne, individualiste et anonyme, incivilité, sentiment d'insécurité et violence seraient liés.

La fin de l'ère industrielle, avec les « trente glorieuses », a connu l'apogée d'une société protectrice, encadrée par de nombreux mouvements intermédiaires assurant un fort contrôle

⁴ E. Marlière, *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, Paris, éd. L'Harmattan/INJEP, coll. Débats Jeunesses, 2005, p. 27.

social grâce à un processus de socialisation contraignant. Avec la fin de cette période, depuis peu, des analystes affirment donc que nous assistons à un retour en force de la violence.

Pour ces protagonistes, la thèse de Norbert Elias (une diminution des phénomènes violents par le développement de l'autocontrôle et la pacification des mœurs inscrits dans le processus de modernisation) semble désormais avoir atteint ses limites puisque, avec la plongée dans l'ère postindustrielle, les sociétés occidentales, entrées de plain pied dans la globalisation, redécouvrent une phase d'incertitude et d'anomie (perte de valeurs collectives intériorisées par l'éducation morale).

Par conséquent, dans les grands centres urbains, une criminalité réelle augmente, liée à la brutalité de la vie, à la pauvreté, aux phénomènes d'ethnicisation, aux handicaps sociaux, économiques et culturels.

Le sentiment d'insécurité n'est donc pas exclusivement subjectif, lié à l'évolution des normes ; il est aussi objectif, lié à la dégradation des rapports sociaux.

Dans cette optique, pour le politologue Sébastien Roché, il ne faut donc pas prendre à la légère l'augmentation des incivilités, mais plutôt les considérer comme la preuve d'une dégradation des rapports sociaux, caractérisée par une atomisation et une individuation propice à une augmentation de la violence nourrissant un sentiment d'insécurité légitime : « Les émeutes de 2005 appartiennent bien à la postmodernité, faite de globalisation, de réorganisation du capitalisme et de mise en compétition internationale de la main-d'œuvre non qualifiée. »⁵

Face à ce constat, dans une perspective qualifiée de « citoyenne » proche de la « théorie de la vitre brisée »* et de la « tolérance zéro »⁶, Roché se positionne alors comme un « militant » du

⁵ S. Roché, *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*, Paris, éd. du Seuil, 2006, p. 213.

* La théorie de la vitre brisée (*Broken Windows*) a été popularisée en France dans les années 1990 (J.Q Wilson et G.L. Kelling, (1982), « Vitres cassées, *Les cahiers de la sécurité intérieure* », n°15, 1^{er} trimestre 1994, pp. 163-180). Globalement, cette théorie considère que ce n'est pas la décomposition du lien social qui est la première cause des incivilités dans les espaces urbains mais que c'est avant tout les comportements d'abandon et de déresponsabilisation des citoyens qui entraînent la dégradation du lien social. Dans la pratique, il est stipulé que si une vitre brisée n'est pas remplacée rapidement, ce sont donc toutes les autres vitres qui seront cassées.

⁶ Cf. S. Roché, *Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité*, Paris, éd. Odile Jacob, 2002, L. Mucchielli, « La politique de la «tolérance zéro » : les véritables enseignements de l'expérience new-yorkaise » in *Hommes & Libertés*, n°120, 2002, p. 38-40.

retour à la sécurité et au contrôle social par le développement de mesures concrètes et diversifiées favorisant la construction d'une « sécurité réelle ».

Pour Roché, face à l'absence de mobilisation sociale des personnes vivant dans les grands centres urbains, il s'agit de réhabiliter des « règles d'usage » en employant des « professionnels de l'hospitalité » (îlotiers, agents d'ambiance, correspondants de nuit...) et de la sécurité (polices nationale et municipale) jouant un rôle de médiateur et de gardien de l'ordre social⁷.

Ainsi, au nom d'une dynamique sécuritaire pragmatique (organiser un « mode alerte » pour avoir une vue globale d'un quartier affecté, gérer les rapports avec les médias, mobiliser les relais et les agents locaux) Roché plaide pour que la France s'inspire des solutions proposées ailleurs, notamment en Grande-Bretagne où après les émeutes socio-ethniques de 1981 à Brixton, ce pays a mis en oeuvre une « police communautaire » et augmenté la place des « minorités » dans les forces de l'ordre.

Effectivement, vingt ans avant la France, les quartiers pauvres de Brixton, Liverpool, Manchester, Birmingham ont été secoué par des émeutes urbaines.

Les diverses interprétations britanniques sur les raisons du déclenchement des émeutes

Dans son récent livre *Emeutes*⁸, la sociologue Danièle Joly a ainsi listé plusieurs cadres d'analyse développés en Grande-Bretagne pour expliquer les phénomènes émeutiers. Elle cite l'« approche marxiste », l'approche par « l'injustice sociale et le racisme » mais souligne que ce sont les approches « fonctionnalistes », celles considérant les émeutes comme un phénomène de déviance, qui dominent le paysage explicatif.

Effectivement, dans l'optique fonctionnaliste, l'explication la plus répandue est celle de la délinquance. Les auteurs de trouble sont tenus essentiellement pour délinquants et déviants. Il s'agit d'une forme d'explication par la « racaille » (extrémistes, trublions, agitateurs, trafiquants de drogue...). Les émeutes correspondraient à une stratégie orchestrée par une

⁷ Cf. S. Roché, « Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : contractualisation, territorialisation et européanisation de la sécurité intérieure » in *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, n°1, 2004, pp. 43-70.

⁸ D. Joly, *Emeutes. Ce que la Grande-Bretagne peut nous apprendre sur la France*, Paris, éd. Denoël, 2007.

sous-culture de la pègre régnant dans les quartiers dits « sensibles ». Dans ce cas, « les troubles ne sont en aucun cas un appel à l'aide mais plutôt un appel au pillage. »

Quoi qu'il en soit, dans cette perspective, le déclenchement des émeutes est relié au déficit de socialisation parental et à la dislocation des structures de socialisation traditionnelles remettant ainsi en cause le contrôle social classique (école, famille).

Dans l'ensemble de ces cas, la police apparaît être le dernier rempart contre les désordres. Le policier est considéré comme une « mince ligne bleue » qui peut s'interposer entre le citoyen et le désordre.

Les interprétations françaises sur les raisons du déclenchement des émeutes

En France, suite aux désordres urbains de l'automne 2005, il existe aussi plusieurs grilles d'analyse du déclenchement des émeutes.

Frédéric Ocqueteau⁹ les a classé en quatre catégories : globalement, les émeutes sont considérées comme des « révoltes protopolitiques »¹⁰, des « révoltes protestataires »¹¹ de la part de victimes du processus de ghettoïsation entamé depuis 20 ans dans les banlieues populaires françaises, des « rationalités émeutières » de deux types : dans un cas, l'émeute est considérée comme une action collective pour faire face à l'humiliation et aux discriminations¹² (Michel Kokoreff considère que l'élément déclencheur des violences émeutières est une « révolte contre les forces de mort » (la police) de la part des « victimes quotidiennes du harcèlement policier » (les jeunes de quartier associés à des pulsions de vie).), dans l'autre, les émeutes sont confondues avec des « violences urbaines » gratuites produites par des « riotoux »¹³ (néologisme franglais), c'est-à-dire des casseurs prêts à détruire pour se faire plaisir. Ceux-ci cherchent des sensations fortes en s'opposant aux forces de l'ordre, néanmoins, ils calculent le « rapport de force » qu'ils co-produisent avec la police dont certains représentants cherchent aussi le frisson.

⁹ F. Ocqueteau, « Les émeutes urbaines de l'automne 2005 : cadres d'analyse

¹⁰ G. Mauger, *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Broissieux, éd. Du Croquant, 2006.

¹¹ L. Mucchielli, V. Le Goaziou (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, éd. La Découverte, 2006.

¹² M. Kokoreff, « Sociologie de l'émeute. Les dimensions de l'action en question » in *Déviance et société*, 30, n°4, 2006, p. 521-534, D. Lapeyronnie, « Révolte primitive dans les banlieues françaises. Essai sur les émeutes de l'Automne 2005 » in *Déviance et société*, 30, n°4, 2006, p. 431-448.

¹³ S. Roché, *Le frisson de l'émeute, violences urbaines et banlieues*, Paris, éd. Seuil, 2006.

Toutes ces analyses sont assez proches des courants sociologiques classiques donnant des explications en terme d'irrationalité et/ou d'intentionnalité pour comprendre les violences collectives juvéniles.

La domination des explications criminologiques et fonctionnalistes

Quoi qu'il en soit, malgré la diversité des explications scientifiques analysant le déclenchement des désordres urbains, à l'instar de la Grande-Bretagne, ce sont les approches fonctionnalistes (dont les figures de proue historiques et théoriques en matière de déviance demeurent Emile Durkheim et les sociologues de la première période de l'Ecole de Chicago¹⁴) qui dominent et influencent le largement le champ politico-médiatique français.

Dans ce cadre, les « violences urbaines » sont pensées essentiellement en terme d'intégration sociale. La production de la violence au sein des banlieues populaires est majoritairement interprétée par le vide social. Les individus en perte de repère, en proie à l'*anomie* dans des quartiers populaires considérés comme des milieux pathogènes ghettoïsés et ethnifiés seraient « incapables de construire une personnalité stable ». Dans ce contexte, il s'agit dès lors de penser des solutions capables de restaurer du contrôle social.

Restaurer le contrôle social

Dans cette perspective, le criminologue canadien Maurice Cusson est l'une des figures de proue de ce « courant de pensée ». Celui-ci a inscrit le concept de contrôle social au centre de sa réflexion sur les meilleurs moyens de lutter contre les phénomènes de désorganisation et d'anomie. Par contrôle social, Cusson entend « l'ensemble des moyens par lesquels les membres d'une société s'imposent la conformité nécessaire à la vie en commun. Comme criminologue, Cusson adapte cette définition généraliste du contrôle social à celle du crime qui l'intéresse plus directement : « Par contrôle social, on désigne l'ensemble des moyens spécifiquement utilisés par les hommes pour empêcher ou limiter le crime. »¹⁵

¹⁴ Cf. J-M. Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago*, Paris, éd. Seuil, 2001.

¹⁵ M. Cusson, *Le contrôle social du crime*, Paris, éd. Puf, 1983, p. 21.

La criminologie* a surtout l'ambition de faire de la prospective en tentant de combiner la théorie et la pratique. Il s'agit d'aider la société à imposer son emprise sur ses membres, en les « forçant » à se soumettre aux règles du droit et de la morale. Ils pensent ainsi intéressant de combiner des « contrôles sociaux informels » (interventions et sanctions grâce auxquelles les membres des réseaux et les groupes de proximité s'encouragent mutuellement à se conformer aux règles du jeu social), de la « prévention situationnelle » (mesures non-pénales ayant pour but d'empêcher le passage à l'acte en modifiant les circonstances particulières dans lesquelles des délits sont commis ou pourraient l'être. Par exemple, la surveillance, les obstacles physiques tels les clôtures, portes blindées, etc., les contrôles d'accès, le détournement des délinquants de leurs cibles.) et enfin la « sanction pénale » (arrestations, poursuites judiciaires, condamnations, punitions)¹⁶.

L'instauration ou la restauration de la contrainte sociale est considérée comme un gage de succès contre les actes déviants, qu'ils soient *anomiques* ou d'une autre nature. Il s'agit, avant tout, de maintenir une pression à la conformité.

Ainsi, alors que les années 1960-1970 furent fortement marquées par la critique des théories fonctionnalistes sur fond de prise de conscience que nous sortions de la société industrielle¹⁷, aujourd'hui, alors que nous sommes entrés de plain-pied dans la société postindustrielle, nous vivons un retour à l'ordre et à la complexification du contrôle social¹⁸.

Les débats actuels sur le « *policing* » urbain et le développement de la « police des villes » participent ainsi à repenser des modes d'intervention renouvelées et complexifiées en capacité de produire du contrôle social. Il s'agit notamment de s'adapter aux situations locales en intégrant les habitants dans la co-production de la sécurité.

- 3 – L'hybridation de la régulation sociale

Les débats sur la « police des villes »

* Etude pluridisciplinaire du phénomène criminel.

¹⁶ Cf. M. Cusson, *La criminologie*, Paris, éd. Hachette, 1998, pp. 122-138.

¹⁷ Cf. A. Touraine, *La société postindustrielle*, Paris, éd. Seuil, 1969.

¹⁸ Cf. L. Mucchielli (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, éd. La Découverte, 2008.

Dans son ouvrage intitulé *Défendre la ville*, Thierry Oblet définit les éléments du débat du « *policing* » et défend l'idée qu'il est nécessaire, « à partir de diagnostics locaux précis » de mettre en œuvre une « police des villes » pour co-produire de la sécurité publique.

Néanmoins, le terme « police » n'est pas compris dans son unique sens répressif. Pour Oblet, il s'agit de l'ensemble des réponses apportées, des méthodes développées et des réglementations mises en œuvre par les pouvoirs publics et les autres acteurs professionnels et sociaux « visant à défendre et affermir la société »¹⁹ dans un contexte où « depuis cinquante ans, la France doit faire face à une augmentation et à une aggravation sensibles de la violence et de la criminalité dans ses zones urbaines. »²⁰

Ainsi, la « police des villes » se rapporte aux actions multiples visant à contrôler les activités des individus mises en œuvre depuis 30 ans pour lutter contre l'insécurité urbaine. Ces actions s'inscrivent dans deux stratégies principales de gestion des risques : *la première* est caractérisée par « la territorialisation des politiques de sécurité urbaine » (agir sur les gens). A l'échelle municipale notamment, il s'agit de prendre en considération les difficultés résultant du délitement du contrôle social informel ». *La seconde* est associée au développement de la « prévention situationnelle » (traitement des lieux) dont l'objectif premier est « de prévenir la malveillance par un urbanisme de sécurité déployant ses normes protectrices dans la conception de l'aménagement de l'espace et de l'équipement des bâtiments. »²¹

Retisser du contrôle social « communautaire » (neighborhood watch)

Dans l'optique d'« agir sur les gens », l'une des stratégies plébiscitée consiste à recomposer du contrôle social « communautaire » pour d'une part, combattre les effets des « familles dissociées, de l'éducation défaillante, des taux de chômage élevés et des loisirs inexistantes » et de l'autre, éviter la constitution de « gangs »²².

¹⁹ T. Oblet, *Défendre la ville*, Paris, éd. Puf, 2008, p. 4.

²⁰ *Ibid.*, p. 1.

²¹ *Ibid.*, p. 4-5.

²² Cf. F-M, Trasher, *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago, éd. University of Chicago Press, 1927.

Il s'agit de sortir les quartiers d'habitat social d'une logique de « ghetto »²³ et de ségrégation²⁴ afin qu'ils redeviennent des quartiers populaires dont les caractéristiques propres (diversité sociale, mixité fonctionnelle) définis par Jane Jacobs²⁵ assurent la sécurité de tous dans la rue : « Rappelons les caractéristiques d'un quartier populaire en milieu urbain. (...) Y vit une population pauvre mais pas indigente composée d'ouvriers, d'employés, de petits commerçants, de professions de service... Cette population est stable, une grande partie manifeste le désir de rester dans ce type de quartier même lorsqu'elle dispose des moyens d'emménager ailleurs. Toutefois, le quartier n'est pas fermé sur lui-même, il est dense et fréquenté par des individus qui, à défaut d'y loger, y déambulent pour des motifs variés, attirés par la diversité des services et des activités proposées. »²⁶

Tirant partie des critiques émises sur les effets contre-productifs des logiques technocratiques de gestion des problèmes d'insécurité et de délinquance (CCPD, CLSPD, CLS...) mises en œuvre en France par une « magistrature sociale »²⁷, Oblet préconise dès lors de construire un autre rapport entre les gouvernés et les gouvernants²⁸ : les habitants devant occuper toute leur place dans le redéploiement des actions de contrôle social.

Construire une « nouvelle prévention »

En appui sur les nombreux travaux anglo-saxons inscrits dans les théories des choix rationnels en matière de sécurité, Oblet souligne également qu'il ne s'agit pas d'opposer, ni de mettre en concurrence les actions de réhabilitation du contrôle social (prévention sociale) avec celles associées à la « prévention situationnelle » mais bien plutôt de les articuler : « Dans sa définition la plus générale, la prévention situationnelle vise trois objectifs : rendre plus pénible l'effort du délinquant dans l'accomplissement de son forfait ; accroître les risques pour le criminel de se faire prendre ; diminuer l'espérance des gains attendus de l'infraction. »²⁹

²³ Cf. E. Maurin, *Le Ghetto français. Essai sur le séparatisme social*, Paris, éd. Seuil, 2004.

²⁴ Cf. H. Vieillard-Baron, « Ségrégation » in *Ville, école, intégration, diversité*, n°139, décembre 2004, p. 53

²⁵ J. Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Belgique, Mardaga, (1961) 1991.

²⁶ T. Oblet, *op. cit.*, p. 19.

²⁷ Cf. J. Donzelot, A. Wyvekens, *La magistrature sociale. Enquête sur les politiques locales de sécurité*, Paris, éd. La Documentation française, 2004

²⁸ Cf. T. Oblet, *Gouverner la ville*, Paris, éd. Puf, 2005.

²⁹ T. Oblet, 2008, *op. cit.*, p. 46.

Les recherches sur ces opérations ont montré qu'il n'était pas efficace d'opposer l'«urbanisme sécuritaire» et le volet sécuritaire de la politique de la ville³⁰ propice au rétablissement du contrôle social informel. Pour Oblet, « sur le plan doctrinal », il s'agit dès lors de combiner la dissuasion et l'éducation pour lutter contre l'insécurité. Cela requiert la coopération de tous les partenaires traditionnels de la « politique de la ville »³¹ (bailleurs sociaux, police, municipalité, services sociaux, associations, habitants).

Au regard des travaux de Jacques Donzelot sur la comparaison des politiques de la ville en France et aux Etats-Unis³², l'axe central de cette nouvelle « police des villes » est en fait, en collaboration avec les pouvoirs publics et les acteurs para-publics, notamment les bailleurs sociaux, que les habitants s'impliquent dans la « co-production de la sécurité ».

En effet, opposant la démarche « *top down* » (qui est imposée d'en haut) plébiscitée en France par la « magistrature sociale » dans le cadre de la politique de la ville à la démarche « *bottom up* » (qui fait remonter les initiatives) mise en œuvre aux Etats-Unis grâce à l'action des *community development corporations* (CDC) dans les territoires urbains dégradés, Donzelot a montré que la démarche américaine souhaite avant tout rétablir *la confiance entre les gens* alors que la démarche française veut surtout rétablir *la confiance envers les institutions*.

L'approche américaine pose dès lors une question centrale : *n'est-il pas plus opportun pour combattre la désorganisation sociale, les violences et l'insécurité de favoriser la « participation » des habitants d'un « quartier sensible » pour qu'ils développent eux-mêmes leurs capacités d'action collectives et individuelles et construisent une « communauté civique » plutôt que de continuer entre soi (acteurs institutionnels, publics, para-publics et politiques) à vouloir imposer une forme de citoyenneté désincarnée à une population déresponsabilisée ?*

Développer du capital social

³⁰ Cf. C. Lelévrier, B. Guigou, « Les incertitudes de la résidentialisation. Transformation des espaces et régulation des usages » in B. Haumont, A. Morel (dir.), *La société des voisins*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'homme, 2005, p. 51-68.

³¹ T. Oblet, 2008, *op. cit.*, p. 55.

³² Cf. J. Donzelot, C. Mevel, A. Wyvekens, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, éd. du Seuil, 2003.

Oblet valide l'hypothèse du caractère déterminant de la mobilisation du « capital social » dans la conception de la « police des villes ». D'un côté, le capital social est pensé comme une « ressource pour l'individu », de l'autre, comme un « facteur de développement pour la société ».

Dans le *premier cas* (capital social comme ressource), il s'agit de trouver un équilibre entre les « liens forts » (sociabilité d'interconnaissance qui soude les individus dans des communautés chaleureuses, un quartier par exemple, mais qui n'incitent pas les membres à s'émanciper vers l'extérieur) et les « liens faibles » propres à l'expérience de la vie urbaine (acquisitions de codes urbains et des relations sociales anonymes permettant de circuler en ville) et favorables à l'insertion socio-professionnelle. Or, donner l'espoir aux jeunes des « quartiers sensibles » qu'ils pourront potentiellement bénéficier des richesses de la vie urbaine est un facteur important de la pacification sociale des villes.

Dans le *second cas* (capital social comme facteur de développement), il s'agit de favoriser l'auto-surveillance des habitants par la construction de « relations horizontales » conduisant les membres d'une société à se procurer mutuellement de la sécurité : « De manière plus ou moins informelle, des habitants s'organisent pour assurer des rondes de surveillance, parler aux jeunes en difficulté ou aux individus dont le comportement est susceptible de créer des troubles.»³³

Ainsi, le « déclin de l'institution »³⁴ propre aux sociétés hyper-modernes permet néanmoins de mettre en œuvre de nouvelles formes institutionnelles de contrôle social au sein desquels les individus jouent un rôle central : grâce à l'impulsion des autorités, ceux-ci s'auto-contrôlent et s'auto-surveillent.

A travers une « participation mêlée » entre habitants et pouvoirs publics la co-production de la sécurité s'opère par le fort développement de relations sociales de réciprocité.

Dans ce cadre, en continuum des idées avancées par Donzelot et son équipe, la co-production de la sécurité dépend d'abord de l'auto-contrôle des individus et de la constitution de « communautés locales » mobilisées contre l'anonymat, les incivilités et l'insécurité : « le

³³ T. Oblet, 2008, *op. cit.*, p. 92.

³⁴ Cf. F. Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. Seuil, 2002.

développement communautaire repose sur une idée simple, celle selon laquelle il convient d'abord de faire confiance aux gens, ensuite de leur apprendre à se faire mutuellement confiance et enfin de permettre à chacun de reprendre confiance en lui-même grâce à l'appui de tous »³⁵

L'injonction à la participation

Néanmoins, comme je l'ai montré dans une précédente recherche³⁶, il ne s'agit pas de peindre un tableau idyllique de la démarche « communautaire » américaine. Au-delà de l'enthousiasme de l'équipe de Donzelot pour le *bon usage* du « modèle civique » américain, ce modèle contient plusieurs limites inquiétantes pour la démocratie et le respect des individus. En effet, cette approche nostalgique du modèle « communautaire classique » caractéristique des sociétés traditionnelles - et qui était d'ailleurs déjà regretté par les premiers sociologues (E. Durkheim, F. Tönnies, M. Weber...) qui cherchaient à reconstruire des formes de solidarités nouvelles pour lutter contre l'anonymat et l'anomie destructrice des sociétés modernes émergentes³⁷ - valorise la constitution de groupes de « vigilants » et la dénonciation de personnes présumées déviantes, anormales, ou délinquants transformant ainsi chaque inconnu ou individu « non-conforme » aux manières d'être et de faire de la « communauté » en une menace potentielle (« mes voisins surveillent »).

Il faut également souligner que l'émergence de « communautés de responsabilité », certes, d'un côté, responsabilise les individus vis-à-vis de leur participation dans la co-production de la sécurité mais de l'autre, engendre une dépolitisation des acteurs vis-à-vis des problèmes sociaux facteurs d'insécurité. Ce processus dit d'« internalisation » déplace les explications et les causes générales (politiques, économiques, sociales) des phénomènes de violence et d'insécurité vers les individus en particulier. Ainsi, les enjeux politico-sociaux collectifs se transforment en épreuves individuelles et/ou communautaires. Les questions d'insécurité qui sont avant tout des problèmes politiques et socio-économiques deviennent des problèmes propres à des individus ou à des groupes socio-culturels spécifiques (jeunes de quartiers populaires, enfants d'origine étrangère, familles immigrées...). Dans cette optique, parlant du « travail sur autrui », François Dubet indique que « les individus peuvent se faire à cette

³⁵ J. Donzelot, C. Mével, A. Wyvekens, *op. cit.*, p. 331 cité in T. Oblet, 2008, p. 93-94.

³⁶ Cf. M. Boucher, *Repolitiser l'insécurité. Sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, éd. L'Harmattan, 2004.

³⁷ Cf. E. Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, éd. Puf/Quadrige, 1998 ; R.A. Nisbet, *La tradition sociologique*, éd PUF, coll. Quadrige, 1993.

situation et adopter effectivement des conduites qui manifestent le plus nettement les problèmes qui leur sont attribués : ils buvaient parce qu'ils étaient au chômage, ils finissent par être au chômage parce qu'ils boivent. »³⁸

Par conséquent, n'est-il pas illusoire de vouloir initier des modes d'intervention sociale de type « communautaire » dans la co-production de la régulation au sein des quartiers d'habitat social sans avoir préalablement pu permettre à la majorité des membres de ces « communautés d'habitation » d'accéder à une intégration socio-économique et une reconnaissance sociale individuelle réelle ? Il semble en effet problématique de vouloir favoriser la cohésion sociale et le développement de modalités de contrôle social informelles sans permettre à l'ensemble des habitants des quartiers populaires d'être intégrés socialement, culturellement, économiquement et politiquement.

Paradoxalement, l'injonction à la participation active des « exclus », des pauvres, des désaffiliés, des disqualifiés et des hétéro-racisés dans la gestion des risques de turbulences et de désordres sociaux³⁹ ne renforce-t-elle pas des processus anti-sociaux de domination propices au développement de la « conscience malheureuse »⁴⁰ des populations précarisées, encadrées et assistées ? En effet, comme le souligne Danilo Martuccelli dans un article décrivant les différentes figures contemporaines de la domination, la « participation citoyenne » demandée aux habitants des quartiers d'habitat social, notamment dans le cadre de la politique de la ville, peut s'apparenter à une nouvelle forme de domination (rapport social basé d'une part, sur la subordination et d'autre part, sur des processus assurant la reproduction du consentement des dominés). Dans un contexte général de renforcement des processus d'individuation dans l'ensemble des sociétés occidentales contemporaines, il est effectivement étonnant de demander aux populations des quartiers populaires de subordonner leur individualité ou leur liberté personnelle à la collectivité. Pour ces habitants, « les devoirs de l'individu envers la communauté priment largement sur les droits et les libertés des individus⁴¹. »

Dans tous les cas, alors que ces processus « volontaristes » de participation des populations marginales en matière d'insertion socio-économique dans la gestion des problèmes

³⁸ F. Dubet, *Le déclin de l'institution*, op. cit., p. 358.

³⁹ Cf. M. Boucher, *Turbulences. Comprendre les désordres urbains et leur régulation*, Paris, éd. Aux lieux d'être, 2007.

⁴⁰ Cf. F. Dubet, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000.

⁴¹ D. Martuccelli, « Figures de la domination » in *Revue Française de Sociologie*, 45-3, 2004, p. 487.

d'insécurité ordonnent à ces personnes de s'auto-pacifier, elles leur interdisent dans le même temps de se révolter. Bien au contraire, ces politiques de gouvernance urbaine demandent aux habitants des quartiers périphériques populaires fortement dégradés, défavorisés et stigmatisés de participer à la dénonciation et à délation des figures de désordres en rébellion vis-à-vis de leur condition sociale et culturelle misérable.

Co-production de la sécurité ou déconstruction de la solidarité ?

Dans la tentative de participer à l'élaboration d'une « nouvelle prévention » en recomposant une « police des villes » qui conjugue « prévention sociale » et « prévention situationnelle », au nom d'une posture pragmatique responsable et démocratique (participation des habitants à la co-production de la sécurité), nous pensons que l'idéologie qui sous-tend l'élaboration de la « police des villes » participe en réalité à dépolitiser le débat de la régulation sociale. Sur fond de « démonopolisation des fonctions régaliennes de l'Etat en matière de sécurité »⁴², ces analyses s'inscrivent au sein de l'idéologie libérale-sécuritaire actuellement largement répandue qui consiste à participer à l'aménagement sécuritaire de quartiers ségrégués⁴³. Au-delà de l'utilisation des techniques réduisant l'intérêt des personnes à commettre des délits ou des incivilités (prévention situationnelle), il s'agit de promouvoir le redéploiement du contrôle social institutionnalisé pratiqué par une multiplicité d'acteurs agissant dans le cadre de la politique de la ville (Etat, communes, département, associations, organisations parapubliques, entreprises...) sur les habitants des quartiers périphériques impopulaires d'une part, et, d'autre part, de favoriser le développement du contrôle social informel des habitants entre eux engendrant ainsi, sur fond de retour à l'ordre moral, une classification des « bons » et des « mauvais » habitants. Dans ce cas, la « police des villes » n'est rien d'autre qu'une complexification des techniques de contrôle et de gestion des risques des familles⁴⁴ des classes populaires concentrées dans les cités ségréguées qui, bien que plus colorées, sont toujours considérées à l'instar XIX^{ème} siècle comme dangereuses⁴⁵ pour l'ordre établi.

⁴² Cf. S. Roché, « Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : Contractualisation, territorialisation et européanisation de la sécurité intérieure » in *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, n°1, 2004, P. 43-70.

⁴³ La police n'est plus une simple affaire d'Etat puisque la sécurité est désormais assurée par une kyrielle d'acteurs. Néanmoins, comme le stipule la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, à l'échelle locale, les maires deviennent des animateurs et des contrôleurs de l'élaboration collective du traitement de l'insécurité.

⁴⁴Cf. J. Donzelot, *La Police des familles*, Paris, éd. de Minuit, 1977, R. Castel, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, éd. de Minuit, 1981.

⁴⁵ Cf. L. Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, éd. Hachette, 1984.

Or, dans cette approche sécuritaire « bon teint » et séduisante pour les responsables politiques locaux de droite et de gauche en charge de la gestion de l'urbanité, tous les conflits, tous les mouvements sociaux, toutes les revendications portés par les habitants, notamment les jeunes, sont considérés comme délétères et séditionnels s'ils ne sont pas encadrés institutionnellement ou politiquement.

L'important est de policer des espaces (rues, villes, quartiers, transports urbains, immeubles, centres commerciaux) plutôt que de les humaniser. En effet, il est demandé aux habitants de participer à l'établissement et au maintien de l'ordre social et culturel au sein de leur quartier mais certainement pas de le transformer au point de changer les rapports sociaux inégalitaires qui y règnent, notamment la réification des habitants des cités et la ghettoïsation des banlieues périphériques populaires. En prétextant de lutter plus efficacement contre les actes de délinquance, les incivilités et le sentiment d'insécurité en intégrant la collaboration des habitants, le plus important pour les promoteurs de la « police des villes » - craintifs face au *mouvement*⁴⁶ - est de pacifier l'ensemble des turbulences qui sont souvent amalgamées à des incivilités, des actes de délinquance, voire de la violence⁴⁷.

En réalité, les habitants des quartiers ne sont pas considérés comme des individus-citoyens libres et autonomes de co-produire leur trajectoire personnelle et la société à laquelle ils participent mais comme des représentants de « communautés » et de catégories (âge, genre, ethnie, religion, niveau de revenu...) devant être surveillés et/ou instrumentalisés pour collaborer à la production du contrôle social local (appels à la délation, anticipation des risques...).

Pour les théoriciens de la « police des villes », partisans d'une forme d'organisation sociale sécuritaire, les analystes des questions sociales, urbaines et culturelles contemporaines défendant l'idée qu'il est encore possible de combattre en profondeur les « logiques d'exclusion »⁴⁸, de stigmatisation et de discrimination négative⁴⁹ en œuvre dans les banlieues défavorisées sont délégitimés. Ceux-ci sont accusés d'être trop naïfs, radicaux et pas assez opérationnels.

⁴⁶ Cf. G. Balandier, *Le désordre. Eloge du mouvement*, Paris, éd. Fayard, 1988.

⁴⁷ Cf. M. Wieviorka, *La violence*, Paris, éd. Balland, 2004.

⁴⁸ Cf. N. Elias, J-L. Scotson, *Les logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, éd. Fayard, 1997.

⁴⁹ Cf. R. Castel, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, éd. Seuil, 2007.

Bien sûr, ces critiques apparemment de « bon sens » sont essentiellement idéologiques : même si les partisans de la « police des villes » souhaitent combiner la « prévention sociale » et la « prévention situationnelle », l'ensemble des agents qui y concourent sont d'abord au service de la « sécurité civile » plutôt qu'au service de la protection sociale⁵⁰. Autrement dit, la « question sociale » est noyée dans la « question urbaine » .

Même s'il est vrai qu'il est un peu simpliste de confondre la situation américaine avec les mutations de la société française en proie à la mondialisation néo-libérale, c'est-à-dire le basculement d'une « Etat-providence » vers un « Etat-pénitence »⁵¹, en revanche, la co-production de la sécurité ne peut pas être confondue avec la co-production de la solidarité : la première voit les individus par défaut⁵², comme des criminels potentiels à auto-surveiller, contrôler socialement, judiciairement et techniquement, la seconde considère les individus comme des acteurs-sujets⁵³ interdépendants, solidaires devant construire leur autonomie à travers la conflictualisation des rapports sociaux.

N'en déplaise aux défenseurs de la police des villes, pour ma part, au regard des observations effectuées lors de mes dernières enquêtes dans des quartiers périphériques populaires, le rôle principal de la police des villes est bien de contenir les nouveaux exclus de la mondialisation, autrement dit, « les hommes en trop qui ne relèvent plus que de politiques d'assistance et de surveillance destinées à réduire les risques de gênes et de désordres que cette population surnuméraire fait peser sur la vie urbaine » notamment décrits par Robert Castel⁵⁴ et de nombreux sociologues de la jeunesse populaire⁵⁵. La police des villes peut ainsi facilement s'accommoder de la décomposition d'un type d'organisation sociale basé sur la solidarité collective⁵⁶ ne cherchant même plus à éradiquer les causes fondamentales productrices de phénomènes anti-sociaux puisqu'elle est avant tout orientée vers la gestion des risques de populations « anormales ». Le Bourdieusien Laurent Bonelli parle de « reformulation progressive de la question sociale en impératif d'« ordre dans la rue ». »⁵⁷

⁵⁰ Cf. R. Castel, *La sécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, éd. Seuil, 2003.

⁵¹ Cf. L. Wacquant, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, éd. Agone, 2004.

⁵² Cf. R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, éd. Fayard, 2001.

⁵³ Cf. A. Touraine, F. Khosrokhavar, *La recherche de soi. Dialogue sur le sujet*, Paris, Fayard, 2000.

⁵⁴ Cf. R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, éd. Fayard, 1995.

⁵⁵ Cf. M. Boucher, A. Vulbeau (dir.), *Emergences culturelles et jeunesse populaire. Turbulences ou médiation ?*, Paris, éd. L'Harmattan/INJEP, coll. Débats jeunesse, 2003.

⁵⁶ Cf. S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, éd. Puf, 2007.

⁵⁷ L. Bonelli, *La France a peur. Une histoire sociale de l'«insécurité»*, Paris, éd. La Découverte, 2008.

Il est pourtant possible de penser les habitants des quartiers populaires autrement que comme des agents essentiellement utilisés pour servir la pacification sociale d'une société productrice d'inégalités. Il est possible de construire des modes d'intervention sociale basés avant tout sur la reconnaissance d'individus libres et autonomes en capacité de conflictualiser et de politiser leurs mobilisations.

Rompre avec le retour de l'idéologie structuralo-fonctionnaliste

Dans ce perspective, je souscris aux idées iconoclastes développées par Didier Lapeyronnie soulignant que l'explication de la violence par le vide social n'est pas satisfaisante dans les quartiers populaires.

En fait, la violence développée par certains jeunes des quartiers périphériques populaires serait d'abord la conséquence de leur trop fort conformisme. Ils sont prisonniers d'une image dévalorisante (victimes) ou stigmatisante (acteurs violents) construite par les représentants de la société majoritaire et dominante qui, bien-sûr, leur permet d'avoir une existence sociale, mais enfermante, car niant leurs individualités propres. Le problème majeur des populations habitant les quartiers populaires n'est donc pas de ne pas être intégrées, c'est, au contraire, d'être trop intégrées, d'être hyper-intégrées.

Face à la violence dans les quartiers d'habitat social, le problème n'est dès lors pas d'intégrer les personnes qui le sont déjà, ni de renforcer les interventions institutionnelles qui restent extrêmement fortes mais plutôt de « fabriquer du conflit » et de construire une « politique du sujet⁵⁸ » (articulation de l'universel, du particularisme et de la distanciation).

Au lieu de privilégier des logiques normatives ou de stigmatisation, l'ensemble des acteurs sociaux en interaction dans des espaces de « conflictualisation⁵⁹ » peuvent alors co-produire

⁵⁸ Cf. A. Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, éd. Fayard, 1992 ; *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, éd. Fayard, 1994 ; *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Paris, éd. Fayard, 1997.

⁵⁹ « Très concrètement, cette logique de conflictualisation consiste à construire une « stabilité mouvante » en mettant en place des espaces de négociation et de médiation plutôt que de pacification, organisés par thématiques (insertion, éducation, citoyenneté ; sécurité, prévention, médiation ; culture, loisirs, émancipation...) où les réflexions et les propositions de tous les acteurs sociaux incluant celles des mouvements intermédiaires formels ou informels intervenant dans la ville (jeunes, adultes, habitants, policiers, travailleurs sociaux, enseignants, militants associatifs, bailleurs sociaux, résidents, élus politiques...) peuvent s'exprimer et se confronter dans un cadre institutionnel et civilisé. Ces espaces de conflictualisation/négociation/action peuvent alors être animés par

une logique de subjectivation (la logique de subjectivation à laquelle nous aspirons s'appuie sur la créativité des acteurs et les accompagne pour qu'ils développent une activité critique, subversive et participative).

En permettant aux acteurs de donner un sens à leur vie, la logique de subjectivation facilite la reconnaissance de l'autre⁶⁰ ; cette logique est alors intrinsèquement liée au « principe de reconnaissance »⁶¹. Comme l'indique François Dubet, la reconnaissance protège « les individus de la dévalorisation de soi et de la culpabilité qui deviennent les formes essentielles du contrôle social. »⁶²

*

*

*

En conclusion, dans les quartiers populaires ségrégués, du *côté du système*, nous assistons bien à une intensification et à une complexification du contrôle social par le développement d'une « police des villes » composée d'une multiplicité d'agents (Etat, communes, départements, associations, entreprises, organisations para-publiques, habitants) cherchant à co-produire la pacification sociale en mobilisant plusieurs logiques d'action (assistance, socialisation, répression, médiation, ethnicisation...) au sein de plusieurs espaces d'intervention (social, culturel, urbain). Dans ce cadre, l'objectif principal est de neutraliser les capacités de nuisance et de turbulence d'agents considérés comme déterminés socialement

des « techniciens/médiateurs » chargés de coordonner l'action de la régulation sociale sur la commune et de prendre en considération les multiples modes d'intervention et d'expression des acteurs sociaux qui y agissent. En ce sens, il s'agit aussi de « reconnaître des acteurs porteurs de demandes sociales, même formulées en termes quelque peu agressifs » et de promouvoir, au-delà des intérêts personnels, une action collective et une autorité non-violente basée sur le respect mutuel, le sens des responsabilités et l'envie de servir le « bien commun » ou la *res publica* » (M. Boucher, *Repolitiser l'insécurité*, op. cit. p. 242-243.).

⁶⁰ La subjectivation est un processus permettant aux acteurs de construire leur subjectivité : « La subjectivité est l'espace de la représentation de soi mais aussi le lieu où l'individu prend conscience qu'il a des représentations et, par là même, qu'il est à distance du monde. » (D. Martuccelli, *Grammaires de l'individu*, Paris, éd. Gallimard, 2002, p. 442.)

⁶¹ Cf. A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, éd. Le Cerf, 2000.

⁶² F. Dubet, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. Seuil, 2002, p. 399.

et culturellement. Au sein de cette approche, sur fond de décomposition de l'Etat-social, au-delà du fait que les habitants des ZUS (à l'instar des étrangers clandestins représentent une « armée de réserve⁶³ » pesant sur les taux de rémunération des emplois basement qualifiés), les quartiers populaires semblent jouer un rôle politique spécifique : produire un sentiment d'insécurité, du racisme et de la violence légitimant ainsi le développement d'un type de société libéral-sécuritaire. Quoiqu'il en soit, cette dynamique de type sécuritaire est source de sentiments d'injustice⁶⁴, de processus de domination et de reproduction sociale paradoxalement co-producteurs de phénomènes de violence (symbolique, physiques, morale, psychologique...) qui explosent épisodiquement.

Du côté des acteurs, nous pouvons néanmoins formuler l'hypothèse que des intervenants sociaux façonnent des interactions singulières basées sur des relations sociales de respect, de reconnaissance réciproque, de contre-stigmatisation favorables au développement de la subjectivation (rapport de soi à soi), de l'esprit critique et de l'émancipation des personnes améliorant ainsi les rapports sociaux. Nos derniers travaux de recherche soulignent que pour contre-balancer la violence produite par la mobilisation politico-institutionnelle hyper-intégratrice décidée par les pouvoirs publics enjoignant les habitants (considérés comme des représentants des populations marginalisées plutôt que comme des personnes) des quartiers populaires de participer à l'auto-contrôle d'espaces ghettoïsés, stigmatisés et potentiellement turbulents, des acteurs sociaux (souvent des acteurs publics) de « front office » représentant les pouvoirs publics dans ces territoires développent des modalités d'intervention et d'interrelation spécifiques basées, non pas sur l'imposition d'un rapport social de domination cherchant à imposer des comportements normatifs mais plutôt structurées à partir d'une reconnaissance réciproque d'individus-sujets. En ce sens, ces acteurs sociaux cherchent à occuper une posture d'autorité (basée sur la reconnaissance des acteurs avec lesquels ils tissent des liens) plutôt qu'une position de pouvoir autoritaire. En fait, à partir de leurs expériences propres, ces acteurs ont compris que la gestion autoritaire de rapports sociaux de domination était contre-productive et génératrice de phénomènes de co-production de la violence, d'abord pour les populations visées par les politiques d'injonction à la participation mais également pour les acteurs sociaux chargés de mettre en œuvre ces dispositifs notamment lorsque des personnes se révoltent.

⁶³ Cf. R. Aron, *Le marxisme de Marx*, Paris, éd. de Fallois, 2002.

⁶⁴ Cf. E. Marlière, *La France nous a lâchés ! Le sentiment d'injustice chez les jeunes des cités*, Paris, éd. Fayard, 2008.

Cependant, pour briser le cercle vicieux des politiques de « gouvernance urbaine » génératrices de violences et pour participer à la construction d'un cercle vertueux, ces acteurs sociaux sont contraints de produire une forme de « sur-engagement » personnel extrêmement épuisant qui les entraîne dans une relation d'aliénation et d'assujettissement (policiers, médiateurs, enseignants, animateurs...).

Quoi qu'il en soit, on peut émettre l'idée que contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la forte mobilisation politico-institutionnelle chargée d'organiser la « police des villes » qui apaise les tensions et permet de réguler les rapports sociaux dans des espaces urbains défavorisés mais le sur-engagement d'acteurs sociaux inscrits dans de nouvelles épreuves de domination.

Dans cette perspective, la régulation des violences ne doit pas nécessairement se traduire par le redéploiement d'institutions socialisatrices et normatives mais plutôt, parallèlement à la reconstruction d'un projet politique volontariste en matière de solidarité collective (à l'échelle nationale et transnationale), par la multiplication d'espaces institutionnels et émergents au sein desquels des acteurs peuvent construire des rapports de reconnaissance réciproque et de subjectivation.

La complexification du contrôle social

Espaces d'intervention sociale	Institutions		
	Organisations politico-institutionnelles	Logiques d'action	Effets sur les personnes*
Social (socialisation)	<p>Organisations caritatives (Secours catholique, restos du cœur,...)</p> <p>Services sociaux et sanitaires (CCAS, CMS, CAF,...)</p> <p>Education nationale</p> <p>Structures socioculturelles (MJC, Maisons de quartiers, CLSH...)</p> <p>Insertion, formation et emploi (ANPE, Mission Locale, ...)</p> <p>Entreprises publiques et para-publiques (Poste, ...)</p>	<p>Assistance</p> <p>Education</p> <p>Socialisation-intégration</p> <p>Emancipation</p> <p>Insertion</p> <p>Médiation</p>	<p>Dépendance (-)</p> <p>Stigmatisation (-)</p> <p>Violence symbolique (-)</p> <p>Pathologisation sociale, culturelle et familiale (-)</p> <p>Compétition (-)</p> <p>Confiance en soi (+)</p> <p>Solidarité organique (+)</p> <p>Autonomisation (+)</p> <p>Contre-stigmatisation (+)</p> <p>Reconnaissance (+)</p> <p>Régulation et cohésion sociales (+)</p>
Culturel (identité)	<p>Organisations néo-communautaires</p> <p>Organisations religieuses</p> <p>Organisations ethno-culturelles</p> <p>Structures de médiation interculturelle</p>	<p>Ethnicisation</p> <p>Communalisation</p> <p>Médiation</p> <p>Entraide et assistance</p> <p>Socialisation-intégration</p>	<p>Essentialisation (-)</p> <p>Racisation (-)</p> <p>Repli communautaire (-)</p> <p>Contrôle moral (-)</p> <p>Solidarité mécanique (+)</p> <p>Adaptation (+)</p> <p>Contre-stigmatisation (+)</p> <p>Reconnaissance (+)</p> <p>Participation sociale et culturelle (+)</p> <p>Négociation (+)</p> <p>Organisation sociale (+)</p> <p>Conflictualisation (+)</p>
Urbain (sécurité- tranquillité publique)	<p>Polices</p> <p>Entreprises de sécurité</p> <p>Structures de médiation-sécurité</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Transports publics</p> <p>Groupes d'habitants</p>	<p>Répression</p> <p>Surveillance</p> <p>Auto-surveillance</p> <p>Sécurisation</p> <p>Insécurisation</p>	<p>Violences (-)</p> <p>Tensions (-)</p> <p>Suspicion (-)</p> <p>Ethnification (-)</p> <p>Humiliation (-)</p> <p>Discriminations (-)</p> <p>Désorganisation sociale (-)</p> <p>Insertion (+)</p> <p>Régulation (+)</p>

* Les (-) concourent à la désobjectivation (définition des individus par défaut). Les (+) concourent à la subjectivation des individus (construction du sens critique et du rapport de soi à soi).

